

République française

Département de la Drôme

COMMUNE DES GRANGES GONTARDES

Séance du 25/11/2024

Membres en exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 2

Absents : 3

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Gérard BAUMEA Jean-Christophe CAMBON Fabienne KOBİ Hélène MOULY Franco PICCARDO Nicole PONIZY Jérôme ROİG Dominique VEZON DAUNIS

Représentés : Geoffroy HUGUES Didier SOULAIGRE

Absents : Cécile AUDIBERT, Emmanuelle COMBET, Christophe GALISSARD

Secrétaire de séance : Gérard BAUMEA

Date de la convocation : 18/11/2024

N° d'ordre : DE_2024_066 25/11/2024

Objet : Rapport d'activité 2023 du SDED

Madame le Maire expose au Conseil municipal que Territoire d'énergie Drôme-SDED a transmis à la commune son rapport annuel d'activités au titre de l'exercice 2023.

Madame le Maire souligne que, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, ce document doit faire l'objet d'une communication en Conseil municipal.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-39 ;

Vu le rapport présenté en annexe

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de prendre acte de la communication en Conseil municipal du rapport d'activités de Territoire d'énergie Drôme-SDED au titre de l'année 2023, conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales.

Lien : https://www.sded.org/application/files/4817/1801/9875/TE_SDED_-_RA_2023_WEB.pdf

Fait à Les Granges Gontardes, le 25/11/2024

Madame Hélène MOULY,
MAIRE,

Dépt. PREFECTURE DE LA DRÔME
Date de réception de l'AR: 03/12/2024
026-212601454-20241125-DE_2024_066-DE



